



Bulletin Officiel

N° 4831 Lundi 13 Avril 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT – SOFI SICAF - 3

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE – EL WIFACK LEASING 2013 - 4

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

AMEN TRESOR SICAV 4

SPDIT – SICAF 5

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL - 5

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » 6

EURO-CYCLES 7

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO-AGE

MODERN LEASING - AGO - 8

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO - 9

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE - 10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-01 » 11-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

- LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- TUNIS INTERNATIONAL BANK – TIB -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- TUNIS INTERNATIONAL BANK – TIB -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- MAC EPARGNE ACTIONS FCP
- MAC EXCELLENCE FCP
- MAC CROISSANCE FCP

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DU CMF

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Siège social : 6, rue de Damas -1002 Tunis-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR- sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Par cette demande, Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mr Med Hedi Tabbane, Mr Med Ali Tabbane, et Mr Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-, entendent lancer une OPR visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE «EI Wifack Leasing 2013»

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'Emprunt obligataire « **EI Wifack Leasing 2013** », que le remboursement en Capital et le règlement des Intérêts pour les catégories « taux fixe » et « taux variable », aux taux respectifs de 6,6% et (TMM+1,6)%, relatif à l'échéance du 15 avril 2015, seront effectués à partir **du mercredi 15 avril 2015**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de Tunisie Clearing comme suit :

EI Wifack Leasing 2013 TF 6,6%:

Principal par obligation	:	20,000 DT
Intérêt brut par obligation	:	5,280 DT
Total brut par obligation	:	25,280 DT

EI Wifack Leasing 2013 TV TMM+1,6

Principal par obligation	:	20,000 DT
Intérêt brut par obligation	:	5,166 DT
Total brut par obligation	:	25,166 DT

2014 - AS - 2205

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN TRESOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 9 Rue du Lac Neuchâtel-1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 02 avril 2015, **AMEN TRESOR SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter **du Lundi 13 avril 2015** un dividende de **4,209 dinars** par action.

Ce dividende est payable aux guichets de **AMEN INVEST**.

2014 - AS - 2206

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
- SPDIT SICAF -**

Siège Social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 8 Avril 2015 et statuant sur l'exercice 2014, a approuvé un dividende de 0,530 dinar par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 20 Avril 2015.

2014 - AS - 2201

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- informe ses honorables actionnaires que son conseil d'administration, lors de sa réunion du 07 avril 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes.

En outre, le conseil d'administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le 15 mai 2015 à 16 heures et de proposer la distribution d'un dividende de 0,750 dinars par action.

Les dividendes seront totalement distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires

2014 - AS - 2196

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

La société d'Articles Hygiéniques SAH porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que dans une perspective de développement de l'activité du groupe sur des marchés autres que ceux existants actuellement, et afin d'assurer une croissance garantissant sa pérennité, un «Term Sheet» approuvant un éventuel partenariat capitalistique a été signé avec un fonds d'investissement étranger.

Ce «Term Sheet» exprime une éventuelle collaboration avec ce partenaire financier qui a exprimé son intérêt à faire partie des actionnaires de la société mère SAH.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité .*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

EURO-CYCLES

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE KALAA KEBIRA 4060 SOUSSE.

*La Société **EURO-CYCLES** informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni en date du Mercredi 25 Mars 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.*

Les états financiers de la société ont fait ressortir un résultat net au titre de l'exercice 2014 de 10 399 379 DT.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 1,015 dinar par action, soit en augmentation de 82% par rapport au dividende prévu au niveau du prospectus d'introduction en bourse, et de convoquer les actionnaires de la Société pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du Mercredi 29 Avril 2015 à 10 heures à l'hôtel Concorde, les Berges du Lac Tunis.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 30 Avril 2015 à 10h30** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2014
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014
- Affectation des Résultats 2014
- Quitus aux Administrateurs
- Nomination de deux Administrateurs Indépendants
- Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes
- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2014
- Fixation de la rémunération des Comités
- Pouvoirs

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement des Membres du Comité d'Audit ;
- ..9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 90.000.000 à 105.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **22 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **5 mars 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (25) Millions de Dinars sur 5 ans et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2015-1 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 25 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 7,65% et/ou TMM+2% brut par an

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 juin 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2020**.

Paielement :

Le paielement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 juin** de chaque année.

Le premier paielement en intérêts aura lieu le **15 juin 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 juin 2016**.

Les paielements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2015** et clôturées au plus tard le **15 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,65% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (Taux variable) :

2% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2015-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7305 Années**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2015** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015-1 » seront assurés

- Suite -

durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressé aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **16 février 2015**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **20 mars 2015**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2015/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0896 en date du 25 mars 2015, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n°14-010 en date du 07 novembre 2014, des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de la CIL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 avril 2015.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 13 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,887%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,891%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,977%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,995%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,003%	999,681
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,013%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,030%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,048%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,071%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,084%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,100%	1 001,198
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,102%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,120%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	924,562
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,459%	996,433
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,753%	1 020,118
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,031
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	980,763
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	804,038
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,228
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,539
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,584
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,352
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,599
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,397
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,443

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,497	154,539		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,650	13,654		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,550	100,561		
138349							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,406	1,407		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,779	37,790		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,339	51,352		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	161,836	162,116		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	578,298	577,014		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	116,262	116,340		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,604	126,745		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,614	121,907		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,947	113,096		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	99,852	99,714		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	130,667	130,528		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,263	89,721		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,329	103,144		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	108,499	108,223		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	108,724	108,678		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 463,603	1 465,153		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 397,495	2 396,354		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	109,851	110,797		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,476	104,940		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,190	132,363		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	128,007	128,672		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,944	15,992		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 212,310	5 221,125		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 061,213	5 079,648		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,338	2,345		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,044	2,053		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,097	1,097		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
33 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,734	109,771
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,006	105,033
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	107,142	102,695
38 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,857	103,879
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,173	105,211
40 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,875	107,908
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,581	105,616
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,024	104,055
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,993	104,020
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,127	106,155
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,105	103,133
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,284	105,322
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,265	105,295
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,767	107,800
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,772	106,804
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,312	104,337
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,686	103,717
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,824	105,855
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,929	103,962
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,814	104,844
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,921	105,946
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,848	103,885
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,772	104,804
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,932	105,958
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,418	103,449

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,642	10,646
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,864	103,899
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,206	105,242
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,298	100,322
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,606	102,689
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	63,957	64,067
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,994	147,771
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 495,086	1 494,303
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	114,076	113,970
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,385	112,243
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	86,634	86,523
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,432	17,446
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	278,458	278,442
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,397	31,322
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 356,151	2 356,510
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	74,961	74,873
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	56,911	56,984
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	96,793	96,771
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	103,255	103,141
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	90,604	90,287
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,362	11,367
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,432	12,439
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,831	15,835
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,938	14,910
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,349	13,318
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,728	11,711
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,694	10,689
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,794	10,796
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	131,196	131,046
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	126,576	126,455
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,184	10,139
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	101,465	101,506
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,432	20,397
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,446	73,354
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,063	75,915
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,105	97,105
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	07/09/12	-	-	86,054	84,954	85,002
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,297	96,321
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,325	105,323
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,663	8,619
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,685	6,625
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,086	97,597
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,763	104,919
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	97,974	98,342
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,624	141,379
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,824	9,731
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	117,846	117,336
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,345	119,156
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,764	105,780
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	102,132	101,612
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	187,381	187,826
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	171,716	172,014
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	149,521	149,867
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 002,668	13 017,999
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,046	18,977
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,564	137,623
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	102,564	101,998
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	118,757	118,839
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 594,995	8 564,795
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,003	9,012
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,287	99,113
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,376	101,338
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,035	9,065
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,075	99,559

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Lease » et l'ouverture au public de FCP INNOVATION, FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, FCP HAYETT MODERATION, FCP HAYETT PLENITUDE, FCP HAYETT VITALITE , FCPR IntilaQ For Growth et FCPR IntilaQ For Excellence, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-	71 783 995
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58.Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768

98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama-Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

La Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 20 avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Dhia BOUZAYEN et M. Mourad GUELLATY.

BILAN

Arrêté au 31.12.2014

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2014	2013
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	12 442 070	5 630 815
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	427 874 381	448 379 321
AC 3 Créances sur la clientèle	5	28 121 240	29 294 283
AC 4 Portefeuille titres commercial	6	15 768 066	17 296 848
AC 5 Portefeuille d'investissement	7	88 773 038	83 224 925
AC 6 Valeurs immobilisées	8	3 656 998	2 950 335
AC 7 Autres actifs	9	1 684 644	3 776 274
TOTAL ACTIFS		578 320 437	590 552 800
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	172 555 708	184 677 779
PA 3 Dépôts de la clientèle	11	293 184 151	295 962 865
PA 5 Autres passifs	12	12 868 579	15 318 850
TOTAL PASSIFS		478 608 438	495 959 494
CP 1 Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2 Réserves		24 524 980	23 394 289
CP 4 Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5 Résultats reportés		14 979 016	10 925 815
CP 6 Résultat de l'exercice		9 208 002	9 273 201
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	99 711 998	94 593 305
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		578 320 437	590 552 800

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2014

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2014	2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données	9 196 432	8 456 945
HB 2	Crédits documentaires	7 111 447	14 719 931
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		16 307 879	23 176 876
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		16 307 879	23 176 876
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 7	Garanties reçues	77 231 270	75 442 000
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		77 231 270	75 442 000

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	DEC 2014	DEC 2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>21 802 435</u>	<u>21 609 066</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14 4 176 245	3 415 448
PR 2	Commissions perçues	15 3 948 358	5 172 341
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 2 190 351	4 792 132
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17 11 487 480	8 229 145
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>-1 887 006</u>	<u>-1 636 320</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18 -1 530 432	-1 460 073
CH 2	Commissions encourues	-191 018	-176 247
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 -165 556	-
PRODUIT NET BANCAIRE		19 915 429	19 972 746
CH4/P R5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-1 700 000	-2 972 616
PR 7	Autres produits d'exploitation	14 935	294 293
CH 6	Frais de personnel	19 -4 213 358	-4 032 278
CH 7	Charges générales d'exploitation	20 -4 225 523	-3 551 393
CH 8	Dotations aux amortissements	-583 481	-437 552
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 208 002	9 273 201
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 208 002	9 273 201

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2014	2013
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		10 216 234	6 219 806
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 706 514	-1 342 027
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		526 685	-16 598 698
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		1 173 042	-10 546 283
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-2 778 714	37 112 865
Titres de placements		1 528 781	10 981 152
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-10 889 153	-1 710 820
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-14 751 630	-51 535 073
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		-16 681 268	-27 419 078
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 321 924	13 021 277
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-5 548 113	1 789 075
Acquisition / cessions sur immobilisations		-1 290 143	-468 887
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		4 483 668	14 341 465
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés et autres distributions		-4 220 000	-200 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-4 220 000	-200 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-16 417 601	-13 277 613
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		57 628 387	70 906 000
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	22	41 210 786	57 628 387

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est exonérée d'impôt pour ses activités avec les non-résidents.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Kuwait), membre du Groupe KIPCO (Kuwait).

2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2014 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

(a) Conversion des opérations en monnaies étrangères

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

(b) Portefeuille titres

b-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b-2Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissements

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

b-3Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2013 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2012 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2013 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

(d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2013 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2013 sont diminuées du résultat.

(e) Les règles d'évaluation des créances

Provision individuelle:

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2012 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

Provision collective:

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques pendant l'exercice en cours. Ce risque scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

(f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

(g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2014 un montant de 12 442 KUSD contre 5 631 KUSD au 31.12.2013 et se décompose comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Caisse	1 067 572	898 441	169 131	19%
Comptes ordinaires	11 374 498	4 732 374	6 642 124	140%
Total	12 442 070	5 630 815	6 811 255	121%

4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 427 874 KUSD contre 448 379 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Comptes ordinaires	30 831 261	66 689 863	-35 858 603	-54%
Prêt au jour le jour BCT	64 299 600	30 756 640	33 542 960	109%
Prêt au jour le jour	249 002 699	253 884 177	-4 881 478	-2%
Prêts syndiqués (*)	83 372 605	97 257 164	-13 884 559	-14%
Provision générale	-	-500 000	500 000	-100%
Intérêts courus	368 216	291 476	76 740	26%
Total	427 874 381	448 379 321	-20 504 940	-5%

(*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2014	2013
Prêts syndiqués brut	72 271 120	84 391 833
Prêts syndiqués douteux	21 596 375	21 160 222
Agios réservés	-2 369 227	-1 669 228
Provision spécifique	-8 125 663	-6 625 663
Total	83 372 605	97 257 164

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation hors créances rattachées et provisions se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	30 831 261	-	-	30 831 261
Prêt au jour le jour BCT	64 299 600	-	-	64 299 600
Prêt au jour le jour	237 390 403	11 612 296	-	249 002 699
Prêts syndiqués	6 177 083	52 271 120	24 924 402	83 372 605
Intérêts courus	368 216	-	-	368 216
Total	339 066 563	63 883 416	24 924 402	427 874 381

5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 28 121 KUSD contre 29 294 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Crédits à court terme	6 194 761	7 036 384	-841 623	-12%
Crédits à moyen terme	11 110 850	3 361 018	7 749 832	231%
Prêts syndiqués	1 233 145	1 810 594	-577 449	-32%
Comptes débiteurs de la clientèle	8 745 221	15 551 187	-6 805 967	-44%
Créances immobilisées nette (*)	1 428 640	2 026 503	-597 863	-30%
Intérêts courus	59 023	171 246	-112 223	-66%
Provision collective	-650 399	-662 649	12 250	-2%
Total	28 121 240	29 294 283	-1 173 042	-4%

(*) Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	2014	2013
Créances immobilisées brute	4 609 882	4 444 914
Agios réservés	-1 305 706	-1 053 895
Provision spécifique	-1 875 536	-1 364 516
Total	1 428 640	2 026 503

La ventilation des créances sur la clientèle (hors créances immobilisées, provisions et agios réservés) selon la maturité restante se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	4 480 496	3 169 623	9 655 492	17 305 611
Prêts syndiqués	-	1 233 145	-	1 233 145
Comptes débiteurs de la clientèle	8 745 221	-	-	8 745 221
Intérêts courus	59 023	-	-	59 023
Total	13 284 740	4 402 768	9 655 492	27 343 000

6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 15 768 KUSD contre 17 297 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Titres de transactions	1 598 422	1 870 281	-271 858	-15%
Titres de placements (*)	14 169 644	15 426 567	-1 256 923	-8%
Total	15 768 066	17 296 848	-1 528 781	-9%

(*) La répartition des titres de placements entre titres cotés et titres non cotés se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Titres cotés	1 884 563	2 201 615	-317 053	-14%
Titres non cotés	12 285 081	13 224 952	-939 870	-7%
Total	14 169 644	15 426 567	-1 256 923	-8%

7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 88 773 KUSD contre 83 225 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Obligations BCT (*)	2 354 487	0	2 354 487	100%
Autres obligations (*)	35 735 608	32 275 328	3 460 280	11%
Participation dans AGB (**)	49 155 151	49 155 151	0	0%
Autres participations	1 233 407	1 398 282	-164 875	-12%
Intérêts courus sur obligations	294 385	396 164	-101 780	-26%
Total	88 773 038	83 224 925	5 548 113	7%

(*) La ventilation des obligations selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Obligations BCT	-	-	2 354 487	2 354 487
Autres obligations	-	983 531	34 752 077	35 735 608
Total	-	983 531	37 106 564	38 090 095

(**) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés.

8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 3 657 KUSD contre 2 950 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	VB 2014	Amort.	VCN 2014	VCN 2013	Variation	%
Terrain	700 000		700 000	700 000	0	0%
Construction	3 075 978	-1 951 040	1 124 938	1 233 766	-108 828	-9%
Fournitures et équipements	4 840 041	-3 090 330	1 749 711	913 195	836 516	92%
Installations	339 634	-257 286	82 349	103 374	-21 026	-20%
Total	8 955 654	-5 298 656	3 656 998	2 950 335	706 662	24%

9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 1 685 KUSD contre 3 776 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Débiteurs divers	1 474 723	1 399 582	75 141	5%
Charges payées d'avance	112 797	2 299 601	-2 186 805	-95%
Produits à recevoir	97 124	72 925	24 199	33%
Compte d'ajustement devises	0	4 166	-4 166	-100%
Total	1 684 644	3 776 274	-2 091 630	-55%

10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 172 556 KUSD contre 184 678 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Compte ordinaire	2 062 545	14 692 061	-12 629 516	-86%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	14 852 800	28 218 000	-13 365 200	-47%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	155 640 364	141 767 718	13 872 645	10%
Total	172 555 708	184 677 779	-12 122 070	-7%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	2 062 545	-	-	2 062 545
Emprunts au jour le jour banques	170 493 164	-	-	170 493 164
Total	172 555 708	-	-	172 555 708

11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 293 184 KUSD contre 295 963 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Compte à vue	223 809 176	227 412 693	-3 603 517	-2%
Compte à terme	65 865 597	62 303 538	3 562 059	6%
Autres sommes dues à la clientèle	3 509 377	6 246 634	-2 737 257	-44%
Total	293 184 151	295 962 865	-2 778 714	-1%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	223 809 176	-	-	223 809 176
Compte à terme	52 771 266	13 094 332	-	65 865 597
Autres sommes dues à la clientèle	-	3 509 377	-	3 509 377
Total	276 580 442	16 603 709	-	293 184 151

12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 12 869 KUSD contre 15 319 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Créditeurs divers	130 258	204 305	-74 047	-36%
Charges à payer	3 031 256	2 276 364	754 892	33%
Compensation à régler	8 238	114 200	-105 962	-93%
Agios, crédits à régulariser & divers	9 698 827	12 723 981	-3 025 154	-24%
Total	12 868 579	15 318 850	-2 450 271	-16%

13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2013	50 000 000	7 556 427	14 977 157	1 000 000	860 705	10 925 815	9 273 201	94 593 305
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	9 273 201	-9 273 201	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	9 208 002	9 208 002
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	0
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-4 000 000	-	-4 000 000
Variation fonds social	-	-	-	-	130 691	-220 000	-	-89 309
Capitaux propres au 31/12/2014	50 000 000	7 556 427	15 977 157	1 000 000	991 396	14 979 016	9 208 002	99 711 999

14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 4 176 KUSD contre 3 415 KUSD au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	1 419 194	1 424 542	-5 348	0%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	1 385 348	814 359	570 989	70%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 371 704	1 176 547	195 156	17%
Total	4 176 245	3 415 448	760 797	22%

15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 3 948 KUSD contre 5 172 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 494 112	1 400 473	93 640	7%
Commissions sur opérations de crédit	973 855	2 363 447	-1 389 591	-59%
Commissions sur engagements par signature	1 051 051	988 870	62 181	6%
Autres commissions	429 340	419 552	9 788	2%
Total	3 948 358	5 172 341	-1 223 983	-24%

16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 2 190 KUSD contre 4 792 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Dividendes	-	793 438	-793 438	-100%
Gains de change	2 190 351	3 614 691	-1 424 340	-39%
Pertes latentes sur portefeuille-titres commercial	-	-101 036	101 036	-100%
Plus value sur portefeuille-titres commercial	-	548 039	-548 039	-100%
(+/-) values sur titres de transaction	-	-63 000	63 000	-100%
Total	2 190 351	4 792 132	-2 601 781	-54%

Les pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'élèvent à 166 KUSD au 31.12.2014.

Description	2014	2013	Variation	%
Dividendes	299 536	-	299 536	100%
Pertes latentes sur portefeuille-titres commercial	-720 118	-	-720 118	100%
Plus value sur portefeuille-titres commercial	322 555	-	322 555	100%
(+/-) values sur titres de transaction	-67 529	-	-67 529	100%
Total	-165 556	-	-165 556	100%

17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 11 487 KUSD contre 8 229 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Dividendes AGB	9 517 958	6 661 376	2 856 582	43%
Intérêts et revenus assimilés	1 969 522	1 567 769	401 752	26%
Total	11 487 480	8 229 145	3 258 334	40%

18. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 1 530 KUSD contre 1 460 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	332 906	354 965	-22 059	-6%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	1 197 526	1 105 108	92 418	8%
Total	1 530 432	1 460 073	70 358	5%

19 FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 4 213 KUSD contre 4 032 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Rémunération du personnel	3 239 216	3 049 173	190 044	6%
Charges sociales	627 148	653 923	-26 775	-4%
Indemnités de départ à la retraite	340 000	322 800	17 200	5%
Autre charges de personnel	6 994	6 382	611	10%
Total	4 213 358	4 032 278	181 080	4%

20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 4 226 KUSD contre 3 551 KUSD au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Coûts liés aux locaux	397 067	376 223	20 844	6%
Charges informatique	260 038	163 252	96 786	59%
Communication	359 020	330 034	28 986	9%
Frais de publicités	106 094	112 444	-6 350	-6%
Frais du conseil et assemblées	344 576	242 925	101 651	42%
Impôts et taxes	1 886 393	1 120 618	765 775	68%
Autres frais administratifs	872 335	1 205 897	-333 562	-28%
Total	4 225 523	3 551 393	674 130	19%

21. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
BILAN					
Actifs					
Créances sur les établissements bancaires et financiers	36 642 514	5 836	-	5 000 000	41 648 350
Portefeuille titres commercial	-	-	-	3 858 987	3 858 987
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	10 773 062	59 928 213
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	-	741 545	741 545
Créances sur la clientèle	-	-	608 393	-	608 393
Total	36 642 514	49 160 987	608 393	20 373 593	106 785 487
Passifs					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	46 723 076	-	-	15 536 729	62 259 805
Autres passifs	12 684	-	-	12 819	25 502
Total	46 735 760	-	-	15 549 548	62 285 308
Hors Bilan					
Crédits documentaires	-	5 796 205	-	-	5 796 205
Total	-	5 796 205	-	-	5 796 205

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	301 936	-	36 000	302 479	640 415
Gain sur portefeuille-titres commercial				28 706	28 706
Revenus du portefeuille d'investissement	-	9 517 958	-	1 071 441	10 589 399
Intérêts encourus et charges assimilées	-246 392	-	-	-166 726	-413 118
Charges générales d'exploitation	-	-1 427 694	-	-360 000	-1 787 694
	55 545	8 090 264	36 000	875 899	9 057 708

22. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2014, 41 211 KUSD détaillés comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	12 442 070	5 630 815	6 811 255	121%
Avoirs auprès des établissements bancaires	30 831 261	66 689 863	-35 858 603	-54%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-2 062 545	-14 692 061	12 629 516	-86%
Total	41 210 786	57 628 618	-16 417 832	-28%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Tunis International Bank (TIB) arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci joints de la Tunis International Bank (TIB) qui comprennent le Bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 578 320 mille dollars américains et un résultat bénéficiaire net de 9 208 mille dollars américains.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et compte tenu des normes prudentielles ainsi que des termes de référence pour l'audit des comptes telles que définies par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la Tunis International Bank (TIB), arrêtés au 31 décembre 2014, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers joints au présent rapport sont réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Tunis International Bank (TIB) arrêtée au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis le 10 Mars 2015

Mourad GUELLATY

Dhia BOUZAYEN

Cabinet Mourad GUELLATY

F.M.B.Z. KPMGTUNISIE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014**

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2014:

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2014 concernant les articles cités ci-dessus.

B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2014:

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 Février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire contre le paiement par Tunis International Bank (TIB) d'une enveloppe annuelle d'un montant de 225 mille dollars américains.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2014 le montant de 385 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants:

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du directeur général a été fixée par une décision du président du conseil d'administration après délégation du conseil d'administration réuni le 29 janvier 2009 et le 9 août 2009. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du conseil d'administration sont déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 Décembre 2014, se détaillent comme suit:

	Charge de l'exercice 2014 (En milliers USD)	Passif au 31 Décembre 2014 (En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	660*	207
Prestations pour départ à la retraite	34	1 453
Total	694	1 660

(*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 10 Mars 2015

Mourad GUELLATY

Cabinet Mourad GUELLATY

Dhia BOUZAYEN

F.M.B.Z. KPMGTUNISIE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

La Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 avril 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Dhia BOUZAYEN et M. Mourad GUELLATY.

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

As at December 31, 2014

(Amounts in US Dollars)

	Notes	2014	2013
ASSETS			
Bank demand and call deposits	3	43 273 331	72 320 447
Time deposits	4	313 302 299	284 640 817
Financial assets designated at fair value through P&L		1 598 422	1 870 281
Financial assets at fair value through other comprehensive income	5	17 380 243	18 662 640
Financial assets measured at amortized cost	6	38 090 095	32 275 328
Investments in associated companies	7	77 898 102	80 911 750
Loans and advances, net	8	111 929 271	126 421 745
Accrued interest and other assets	9	931 544	3 235 578
Property and equipment, net	10	3 656 998	2 950 335
TOTAL ASSETS		608 060 305	623 288 921
LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY			
LIABILITIES			
Deposits from banks and financial institutions	11	172 555 708	184 677 779
Deposits from customers	12	293 173 629	295 886 291
Accrued interest and other liabilities	13	12 890 223	15 397 861
SHAREHOLDERS' EQUITY	14	129 440 745	127 326 990
Share capital		50 000 000	50 000 000
Reserves		25 077 089	24 601 593
Foreign currency translation reserve		-9 039 143	-978 607
Retained earnings		63 402 799	53 704 004
TOTAL LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY		608 060 305	623 288 921

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT
For the year ended December 31, 2014
(Amounts in US Dollars)

	Notes	2014	2013
TOTAL INCOME		27 388 386	34 306 064
Interest income	15	4 176 245	3 415 448
Other income, net	16	8 621 516	11 927 571
Share of results of associated companies		14 590 625	18 963 045
INTEREST EXPENSES		1 530 432	1 460 073
Interest expenses	17	1 530 432	1 460 073
OPERATING INCOME		25 857 954	32 845 991
Salaries and benefits	18	4 213 358	4 032 278
General and administrative expenses	19	3 572 328	3 165 985
NET OPERATING INCOME		18 072 268	25 647 729
(BEFORE WRITE DOWN AND PROVISIONS)			
Allowance for doubtful loans		1 700 000	2 972 616
NET INCOME FOR THE YEAR		16 372 268	22 675 113
Number of shares		5 000 000	5 000 000
Earning per share	20	3,27	4,54

STATEMENT OF CONSOLIDATED COMPREHENSIVE INCOME
For the year ended December 31, 2014
(Amounts in US Dollars)

	2014	2013
PROFIT FOR THE YEAR	16 372 268	22 675 113
Net fair value (loss) gain from financial assets at fair value through other comprehensive income	-524 504	-544 056
Other comprehensive (loss) income for the year	-524 504	-544 056
TOTAL COMPREHENSIVE INCOME FOR THE YEAR	15 847 764	22 131 057

CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT

For the year ended December 31, 2014

(Amounts in US Dollars)

	2014	2013
OPERATING ACTIVITIES		
Net income of the year	16 372 268	22 675 113
Adjustments for :		
Depreciation	583 481	437 552
Social fund	-220 000	-200 000
Share of profit from associates companies	-6 500 361	-13 300 876
Operating profit before changes in operating assets and liabilities	10 235 388	9 611 789
Changes in operating assets and liabilities		
Time deposits	-28 661 482	-31 666 098
Loans and advances	14 492 474	-27 637 283
Accrued interest and other assets	2 304 034	-2 099 386
Deposits from banks and financial institutions	-12 122 070	-3 793 837
Deposits from customers	-2 712 662	37 128 945
Accrued interest and other liabilities	-2 507 638	5 859 672
Net cash provided by operating activities	-18 971 956	-12 596 198
INVESTING ACTIVITIES		
Sales of financial assets designated at fair value through P&L	271 858	166 175
Purchase of financial assets at fair value through other comprehensive income	-4 925 000	-3 036 980
Sales of financial assets at fair value through other comprehensive income	5 682 893	12 353 875
Purchase of financial assets measured at amoertized cost	-5 814 767	-5 001 493
Sale of financial assets measured at amoertized cost	-	8 111 283
Purchase of fixed assets net	-1 290 143	-469 247
Net cash used by investing activities	-6 075 159	12 123 613
FINANCING ACTIVITIES		
Dividends paid	-4 000 000	-
Net cash used by financing activities	-4 000 000	-
Increase / Decrease in cash and cash equivalents	-29 047 115	-472 585
Cash and cash equivalents as of 1st January	72 320 447	72 793 033
Cash and cash equivalents as of 31 December	43 273 331	72 320 447

CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN SHAREHOLDERS' EQUITY
For the year ended December 31, 2014
(Amounts in US Dollars)

	Share Capital	Statutory Reserve	General Reserve	Revaluation Reserve	Investment FV reserve	Foreign Currency reserve	Retained Earnings	Total
Balance at December 31, 2012	50 000 000	6 691 321	13 795 712	1 000 000	-206 486	-1 398 820	36 519 567	106 401 294
Net income for the period							22 675 113	22 675 113
Other comprehensive income					-544 056			-544 056
Resorption investment revaluation reserve			-206 490		206 486			-4
<i>Total comprehensive income</i>			<i>-206 490</i>		<i>-337 570</i>		<i>22 675 113</i>	<i>22 131 053</i>
Transfer to statutory reserve		865 106					-865 106	-
Transfer to general reserve			1 000 000				-1 000 000	-
Transfer to general reserve (Others)			2 000 000				-2 000 000	-
Transfer to social fund							-200 000	-200 000
Share of changes recognised directly in associate's equity						420 213	-1 425 570	-1 005 357
Balance at December 31, 2013	50 000 000	7 556 427	16 589 222	1 000 000	-544 056	-978 607	53 704 004	127 326 990
Net income for the period							16 372 268	16 372 268
Other comprehensive income					-524 504			-524 504
<i>Total comprehensive income</i>					<i>-524 504</i>		<i>16 372 268</i>	<i>15 847 764</i>
Transfer to general reserve			1 000 000				-1 000 000	0
Dividends distributed							-4 000 000	-4 000 000
Transfer to social fund							-220 000	-220 000
Share of changes recognised directly in associate's equity						-8 060 536	-1 453 473	-9 514 009
Balance at December 31, 2014	50 000 000	7 556 427	17 589 222	1 000 000	-1 068 560	-9 039 143	63 402 799	129 440 745

NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

1. CORPORATE INFORMATION

The consolidated financial statements of Tunis International Bank for the year ended December 31, 2014 were authorised for issue in accordance with resolution of the Board of Directors on January 2015.

Tunis International Bank S.A. (TIB) was established in June 1982 in Tunisia as a fully licensed Bank operating mainly with non residents under the current Tunisian law 2009-64 of August 12th, 2009 and under the supervision of the Central Bank of Tunisia. The main activity of the Bank is corporate and private banking and Money Market operations. The Bank is exempted from corporate tax for activities with non residents. The Bank's registered address is 18, avenue des Etats Unis d'Amerique P.O. Box 81 – Le Belvedere 1002, Tunis, Tunisia.

TIB is a subsidiary of Burgan Bank (Kuwait), member of KIPCO Group (Kuwait).

2. ACCOUNTING POLICIES

2.1. Basis of preparation

The consolidated financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) as adopted by the International Accounting Standards Board (IASB).

The consolidated financial statements have been prepared on a historical cost basis except for financial assets measured at fair value and financial assets measured at amortized cost.

The consolidated financial statements have been presented in US Dollars being the functional currency of the Bank.

2.2. Principles of consolidation

TIB has an associated company located in Algeria. For the preparation of the consolidated financial statement of the Bank, TIB has consolidated its shares in AGB using equity method.

The associated company included in the consolidated financial statements of TIB is the following:

<u>Name of associated company</u>	<u>Country</u>	<u>Year of incorporation</u>
Algeria Gulf Bank	Algeria	2003

An associated company is one in which the Bank exercises significant influence (but not control) over its operations, generally accompanying, directly or indirectly, a shareholding of between 20% and 50% of the equity share capital.

Under the equity method, the investment in an associate is initially recognised at cost and adjusted thereafter for the post-acquisition change in the Bank's share of net assets of the investee. The Bank recognises in the consolidated statement of income its share of the total recognised profit or loss of the associate from the date that influence or ownership effectively commences until the date that it effectively ceases.

Distributions received from an associate reduce the carrying amount of the investment. Adjustments to the carrying amount may also be necessary for changes in the Bank's share in the associate arising from changes in its equity that have not been recognised in the associate's profit or loss. The Bank's share of those changes is recognised directly in equity.

Whenever impairment requirements of IAS 36 indicate that investment in an associate may be impaired, the entire carrying amount of the investment is tested by comparing its recoverable amount with its carrying value. Goodwill is included in the carrying amount of an investment in an associate and, therefore, is not separately tested for impairment.

Unrealised gains on transactions with an associate are eliminated to the extent of the Bank's share in the associate. Unrealised losses are also eliminated unless the transaction provides evidence of impairment in the asset transferred. An assessment of an associate is performed when there is an indication that the asset has been impaired, or that impairment losses recognised in prior years no longer exist.

2.3. Significant accounting judgments and estimates

In the process of applying the Bank's accounting policies, management has used its judgment and made estimates in determining the amounts recognised in the consolidated financial statements. The most significant use of judgment and estimates are as follows:

Impairment allowances on loans and advances

The Bank reviews its non performing portfolio at each reporting date to assess whether an allowance for impairment should be recorded in the income statement. In particular, judgement by management is required in the estimation of the amount and timing of future cash flows when determining the level of allowance required. Such estimates are based on assumptions about a number of factors and actual results may differ, resulting in future changes to the allowance.

In addition to specific allowances against individual significant loans and advances, the Bank also makes a collective impairment allowance against exposures which, although not specifically identified as requiring a specific allowance, have a collectively risk of default.

Impairment of financial assets at amortised cost

Where there is objective evidence that an identified financial asset is impaired, specific provisions for impairment are recognised in the income statement. Impairment is quantified as the difference between the carrying amount of the asset and the net present value of expected future cash flows discounted at the asset's original effective interest rate where applicable. The carrying amount of the asset is reduced through the use of an allowance account and the amount of the loss is recognised in the income statement. The carrying amount of the asset is reduced directly only upon write-off.

The criteria that the Bank uses to determine that there is objective evidence of impairment loss include:

- Delinquency in contractual payments of principal or interest
- Cash flow difficulties experienced by the borrower
- Breach of loan covenants or conditions
- Initiation of bankruptcy proceedings
- Deterioration in the borrower's competitive position
- Deterioration in the value of collateral.

2.4. Summary of significant accounting policies

(a) Foreign currency translation

Translation of foreign currency transactions

Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated at the functional currency rate of exchange ruling at the balance sheet date. All differences are recognised in the income statement. Income and expenses items incurred in foreign currencies are translated, into the functional currency monthly using the functional currency rate of exchange prevailing at that date.

Translation of financial statements of foreign operations

Assets and liabilities of foreign operations are translated at exchange rates prevailing at the balance sheet date. Income and expense items are translated at average exchange rates for the relevant period. All resulting exchange differences are taken directly to a ***foreign currency translation reserve*** the consolidated statement of changes in equity table.

(b) Investments

All investments are initially recognised at cost being the fair value of consideration given and including acquisition charges associated with the investments. After the initial recognition, investments, other than investments in associated companies, are measured as follows:

Financial assets designated at fair value through P&L :

Investments classified as “*Financial assets designated at fair value through P&L*” are measured at fair value. Fair value is determined by reference to quoted bid prices. Fair value of investments listed on inactive markets and unlisted investments are determined using other generally accepted methods such as discounted cash flows or adjusted prices of similar investments. Realised and unrealised gains and losses on “*Financial assets at fair value through P&L*” are included in the income statement .

Financial assets at fair value through other comprehensive income :

Investments have been presented in financial assets at fair value through other comprehensive income in accordance with IFRS 9 to better reflect the Bank’s business model for managing such assets.

Investments classified as “*Financial assets at fair value through other comprehensive income*” are measured at fair value. Fair value of investments listed on active markets is determined by reference to quoted bid prices. Fair value of investments listed on inactive markets and unlisted investments are determined using other generally accepted methods such as discounted cash flows or adjusted prices of similar investments. Investments whose fair value cannot be reliably measured are booked at cost. All fair value gain or losses are recognised in the statement of comprehensive income and not recycled through the income statement. Dividend income is recognized in the income statement.

The derecognition of the financial assets at fair value through other comprehensive income is recognised in profit or loss for the difference between:

- (a) The carrying amount as of December 31, 2013 and
- (b) The consideration received.

Financial assets measured at amortized cost:

Financial assets which held within a business model whose objective is to hold assets in order to collect contractual cash flow and the contractual terms of the financial asset give rise on specified dates to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding are carried at amortised cost, less allowance for impairment. Amortised cost is calculated by taking into account any discount or premium on acquisition. Any gain or loss on such investments is recognised in the income statement.

(c) Deposits with banks and other financial institutions

Deposits with banks and other financial institutions are stated net of any amounts written off and allowance for impairment.

(d) Allowance for possible losses on income earning assets

The Bank provides for possible losses on its income earning assets based upon a review and evaluation of its exposures, taking into consideration the applicable regulations of Central Bank of Tunisia. Income earning assets include placements with other banks, loans and advances, marketable securities investments and commitments and contingencies arising from off balance sheet items.

The Bank has estimated the allowance for possible losses on income earning assets based upon all the circumstances and events known at the date of these financial statements. The allowance for loan losses comprises specific allowances against loans and advances and a collective impairment allowances.

Specific allowances are calculated based on the borrowers’ debt servicing ability and adequacy of security. Specific allowances are made as soon as the debt servicing of the loan has been identified as doubtful and when management considers the estimated repayment realisable from the borrower is likely to fall short of the amount of principal and interest outstanding. These are treated as non-performing loans.

A collective impairment allowance is maintained for losses that are not yet identified but can reasonably be expected to arise, based on historical experience, from the existing overall credit portfolio over its remaining life. In determining the level of the collective impairment allowances, management also refers to the composition of the portfolio, industry and the Tunisian Central Bank requirements.

(e) Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents comprise cash and those balances of the demand and call deposits with banks including Central Banks and financial institutions.

(f) Offsetting

Consolidated financial assets and consolidated financial liabilities are only offset and the net amount reported in the balance sheet when there is a legally enforceable right to set off the recognised amounts and the Bank intends to either settle on a net basis, or to realise the asset and settle the liability simultaneously.

(g) Trade and settlement date accounting

All purchases and sales of consolidated financial assets including “regular way” ones are recognised on settlement date.

(h) Interest income and expenses

The Bank recognises interest income and expenses on an accrual basis. The Bank does not recognise interest income on loans or other income earning assets which are classified as non-performing.

Loans and other income earning assets are classified as non-performing when these are classified as doubtful or loss, respectively class 2, 3 and 4 following the regulations issued by Central Bank of Tunisia, or when in the opinion of management, collection of interest and/or principal is doubtful.

When a loan is classified as non-performing, any interest income previously recognised but not yet collected is reversed. Interest on non-performing loans and other income earning assets under Central Bank of Tunisia guidelines is recognised in the statement of income only to the extent of cash received.

(i) Fixed assets and depreciation

Fixed assets are stated at cost less accumulated depreciation. Expenditures which extend the future useful life of assets or provide further economic benefits are capitalised and depreciated. Fixed assets are depreciated using the straight line method over their estimated useful life.

3. BANK DEMAND AND CALL DEPOSITS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Cash	1 067 572	898 441
Due from Banks	42 205 758	71 422 006
	<u>43 273 331</u>	<u>72 320 447</u>

4. TIME DEPOSITS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Up to 3 months	301 690 003	281 594 451
From 3 months to 1 year	11 612 296	3 046 366
	<u>313 302 299</u>	<u>284 640 817</u>

5. FINANCIAL ASSETS AT FAIR VALUE THROUGH OTHER COMPREHENSIVE INCOME

A - By nature	2014	2013
Listed securities	3 253 093	3 373 113
Unlisted securities	14 127 150	15 289 527
	17 380 243	18 662 640
B - By currency	2014	2013
Kuwaiti Dinars	10 014 112	11 194 896
US Dollars	2 159 076	2 042 785
Bahrain Dinars	3 133 289	3 133 302
United Arab Emirate Dirhams	219 978	219 984
Jordanian Dinars	635	635
Tunisian Dinars	1 853 154	2 071 038
	17 380 243	18 662 640

6. FINANCIAL ASSETS MEASURED AT AMORTIZED COST

A - By nature	2014	2013
Government bonds and debt securities	3 339 116	967 143
Other bonds and debts securities	34 750 979	31 308 185
	38 090 095	32 275 328
B - By currency	2014	2013
USD	35 735 608	32 275 328
EUR	2 354 487	-
	38 090 095	32 275 328
C - By maturity	2014	2013
Up to 3 months	-	-
From 3 months to 1 year	983 531	-
Over 1 year	37 106 564	32 275 328
	38 090 095	32 275 328

7. INVESTMENTS IN ASSOCIATED COMPANIES

The Bank has a participation in Algeria Gulf Bank (AGB), a Bank incorporated in Algeria. The shares of AGB are not listed in any public exchange.

Summarised financial information of AGB is set out below:

	2014	2013
Total assets	1 994 169 022	1 843 405 051
Total liabilities	(1 762 524 879)	(1 601 715 413)
Net assets	231 644 143	241 689 638
Revenues	145 197 171	148 886 021
Profit for the year	48 635 417	63 210 150

8. LOANS AND ADVANCES, NET

	2014	2013
Bank and financial institutions	91 498 268	103 883 058
Corporate businesses, private and others	31 082 601	31 691 515
	122 580 870	135 574 574
Allowances for loan losses	(10 651 598)	(9 152 828)
	111 929 271	126 421 745

8.1 Geographical analysis

	2014	2013
Middle East/Africa	111 929 271	126 421 745
	111 929 271	126 421 745

8.2 Maturity analysis

	2014	2013
Up to 3 months	20 635 945	20 309 287
From 3 months to 1 year	55 440 743	70 463 880
Over 1 year	35 852 584	35 648 578
	111 929 271	126 421 745

8.3 Allowances for loan losses

The movements of allowance for loan losses are as follows :

	Specific allowance	General allowance	Total
Balance at 31 December 2013	7 990 179	1 162 649	9 152 828
Allowances of the year	1 700 000	-	1 700 000
Reclassification	512 250	-512 250	0
Exchange adjustment	-201 230	-	-201 230
Balance at 31 December 2014	10 001 199	650 399	10 651 598

In line with Central Bank instruction addressed to all banks in order to build up collective provision to cover potential risks arising from the ongoing, local as well as international, economic and financial environment. TIB has made a collective provision allocation amounting to 650 KUS\$. This amount has been calculated using, as a minimum, the model indicated in the CBT circular N°2012-02 of January 11, 2011 followed by the circular N°2012-8 of March 2, 2012.

8.4 Non-performing loans

	Loans and advances	Interest suspended	Provisions	Collateral held against NPL
Bank and financial institutions	21 596 375	2 369 227	8 125 663	4 000 000
Corporate businesses, private and others	4 609 882	1 305 704	1 875 536	1 836 639
	26 206 257	3 674 931	10 001 199	5 836 639

9. ACCRUED INTEREST AND OTHER ASSETS

	2014	2013
Accrued interest receivable	721 624	462 722
Prepayments	209 921	2 772 856
	931 544	3 235 578

10. PROPERTY AND EQUIPMENT

	Net value 2014	Net value 2013
Land	700 000	700 000
Building	1 124 938	1 233 766
Office furniture and other fixed assets	1 832 060	1 016 570
Total net	3 656 998	2 950 335

11. DEPOSITS FROM BANKS AND FINANCIAL INSTITUTIONS

	2014	2013
Repayable on demand	2 062 545	14 692 061
Up to 3 months	170 493 164	167 071 386
From 3 months to 1 year	-	2 914 332
	172 555 708	184 677 779

12. DEPOSITS FROM CUSTOMERS

	2014	2013
Up to 3 months	280 079 297	290 633 551
From 3 months to 1 year	13 094 332	5 252 740
	293 173 629	295 886 291

13. ACCRUED INTEREST AND OTHER LIABILITIES

	2014	2013
Accrued interest payable	189 074	230 914
Waiting for settlement	5 227 533	7 161 776
Accrued expenses	3 031 256	2 276 364
Retirement benefits provision	3 161 076	2 818 699
Other liabilities	1 281 283	2 910 108
	12 890 222	15 397 860

14. SHAREHOLDERS' EQUITY

	2014	2013
Share capital	50 000 000	50 000 000
Reserves	25 077 089	24 601 593
Foreign currency translation reserve	(a) -9 039 143	(b) -978 607
Retained earnings	47 030 531	31 028 891
<i>Part of reserve in associated company</i>	23 191 469	13 772 161
Net profit of the period	16 372 268	22 675 113
	129 440 745	127 326 990

a- Reserves are detailed as follows :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Statutory Reserves	7 556 427	7 556 427
General reserve	17 589 222	16 589 222
Revaluation reserve	1 000 000	1 000 000
Fair value Reserve	-1 068 560	-544 056
	<u>25 077 089</u>	<u>24 601 593</u>

b- The foreign currency translation reserve represents the net foreign exchange gain (loss) arising from translating the financial statements of the associated companies from their functional currencies into United States Dollars.

15. INTEREST INCOME

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Interest on interbank placements	1 419 194	1 424 542
Interest on loans and advances	2 757 051	1 990 907
	<u>4 176 245</u>	<u>3 415 448</u>

16. OTHER INCOME

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Investment income (16.1)	2 467 871	2 846 246
Foreign exchange	2 190 351	3 614 691
Fees and commissions	3 963 294	5 466 634
	<u>8 621 516</u>	<u>11 927 571</u>

16.1 Investment income

	<u>2014</u>
Interest on financial assets at amortized cost	1 969 522
Dividends from financial assets at fair value through other comprehensive income	271 134
Dividends from financial assets designated at fair value through P&L	28 402
Losses on financial assets designated at fair value through P&L	-79 322
Gains from financial assets at fair value through other comprehensive income	278 135
	<u>2 467 871</u>

17. INTEREST EXPENSES

	2014	2013
Interest expenses on deposits and collaterals	332 906	354 965
Interest expenses on interbank deposits	1 197 526	1 105 108
	1 530 432	1 460 073

18. SALARIES AND BENEFITS

	2014	2013
Wages and salaries	3 239 216	3 049 173
Social security costs	627 148	653 923
Pension costs	340 000	322 800
Other	6 994	6 382
	4 213 358	4 032 278

19. GENERAL AND ADMINISTRATIVE EXPENSES

	2014	2013
Depreciation	583 481	437 552
Premises costs	397 067	376 223
IT costs	260 038	163 252
Communication	359 020	330 034
Marketing & Advertising costs	106 094	112 444
Board fees	273 000	160 250
Tax	458 699	121 412
Administration costs	1 134 929	1 464 819
	3 572 328	3 165 985

20. EARNINGS PER SHARE

	2014	2013
Net profit attributable to ordinary equity holders	16 372 268	22 675 113
Weighted average number of ordinary shares	5 000 000	5 000 000
	3,27	4,54

21. COMMITMENTS AND CONTINGENCIES

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Forward exchange contracts purchases	7 311 348	3 698 281
Forward exchange contracts sales	7 316 105	3 711 614
Letters of credit, guarantees and acceptances	16 307 879	23 176 876
	<u><u>30 935 332</u></u>	<u><u>30 586 771</u></u>

22. FAIR VALUE HIERARCHY

IFRS 7 specifies a hierarchy of valuation techniques based on whether the inputs to those valuation techniques are observable or unobservable. Observable inputs reflect market data obtained from independent sources; unobservable inputs reflect the Bank's market assumptions. These two types of inputs have created the following fair value hierarchy:

- **Level 1** – Quoted prices in active markets for identical assets or liabilities. This level includes listed equity securities and debt instruments on exchanges.
- **Level 2** – Inputs other than quoted prices included within Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly (that is, as prices) or indirectly (that is, derived from prices).
- **Level 3** – Inputs for the asset or liability that are not based on observable market data (unobservable inputs). This level includes equity investments and debt instruments with significant unobservable components.

This hierarchy requires the use of observable market data when available. The Bank considers relevant and observable market prices in its valuations where possible.

	<u>Level 1</u>	<u>Level 2</u>	<u>Level 3</u>	<u>TOTAL</u>
Financial assets designated at fair value through P&L				
Equity Securities	1 598 422	-	-	1 598 422
Debt Securities	-	-	-	-
Financial assets at fair value through other comprehensive income				
Equity Securities	3 253 093	14 127 150	-	17 380 243
Debt Securities	-	-	-	-
Financial assets measured at amortized cost				
Equity Securities	-	-	-	-
Debt Securities	38 090 095	-	-	38 090 095
Investments in associated companies				
Equity Securities	-	77 898 102	-	77 898 102
Debt Securities	-	-	-	-
	<u><u>42 941 610</u></u>	<u><u>92 025 252</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>134 966 862</u></u>

23. INTEREST RATE RISK

Interest rate risk arises from the possibility that changes in interest rates will affect future profitability or the fair values of financial instruments.

The Bank's interest sensitivity position is based on maturity dates and contractual repricing arrangements. As at **31 December 2014** it was as follows:

<u>Up to 3 months</u>	<u>3 month to 1 year</u>	<u>Over 1 year</u>	<u>Non interest bearing items</u>	<u>TOTAL</u>

Bank demand and call deposits	42 205 758	-	-	1 067 572	43 273 331
Time deposits	301 690 003	11 612 296	-	-	313 302 299
Securities held for trading	-	-	-	1 598 422	1 598 422
Investments held at fair value through equity	-	-	-	17 380 243	17 380 243
Held to maturity investments	-	983 531	37 106 564	-	38 090 095
Investments in associated companies	-	-	-	77 898 102	77 898 102
Loans and advances, net	20 635 945	55 440 743	35 852 584	-	111 929 271
Accrued interest and other assets	-	-	-	931 544	931 544
Property and equipment	-	-	-	3 656 998	3 656 998
Total assets	364 531 707	68 036 570	72 959 148	102 532 882	608 060 305
Deposits from Banks and financial institutions	172 555 708	-	-	-	172 555 708
Deposits from customers	280 079 297	13 094 332	-	-	293 173 629
Accrued interest and other liabilities	-	-	-	12 890 223	12 890 223
Shareholders' equity	-	-	-	129 440 745	129 440 745
Total liabilities and shareholders' equity	452 635 006	13 094 332	-	142 330 968	608 060 305

Currency wise interest rates are as follows:

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
US Dollars	%	%
Assets	0.01 - 8.50	0.02 - 8.62
Liabilities	0.10 - 2.00	0.06 - 2.00
Kuwaiti Dinars		
Assets	0.0 - 0.0	0.0 - 0.0
Liabilities	1.50 - 2.00	2.00 - 2.50
Tunisian Dinars		
Assets	4.40 - 8.50	4.40 - 6.50
Liabilities	3.00 - 5.00	3.00 - 5.25
Euros		
Assets	0.01 - 7.00	0.09 - 7.14
Liabilities	0.10 - 2.00	0.03 - 2.00
British Pounds		
Assets	0.35 - 0.65	0.35 - 1.00
Liabilities	0.25 - 0.45	0.25 - 0.44

24. CURRENCY RISK

Currency risk is the risk that the value of a financial instrument will fluctuate due to changes in foreign exchange rates. The Bank considers the US Dollar as its functional currency. Positions are monitored on a daily basis and hedging strategies are used to ensure positions are maintained within established limits.

The Bank had the following net exposures denominated in foreign currencies as of 31 December 2014:

	2014 - 000'USD	
	Long position	Short position
Euros	225	-
Tunisian Dinar		-245
Saudi Riyals	-	-24
Canadian Dollar	18	-
Kuwaiti Dinar	648	-
Bahraini Dinar	25	-
Danish Kroner	-	-15
Libyan Dinar	-	-17
Algerian Dinar	-	-6
Swiss Francs	10	-
Arab Emirate Dirham	2	-
Moroccan Dirham	-	-3
Other	2	-12
	930	-322

25. LIQUIDITY RISK

The maturity profile of the assets and liabilities at **31 December 2014** was as follows :

	Up to 3 months	3 month to 1 year	1 year to 5 years	Undated	TOTAL
Bank demand and call deposits	43 273 331	-	-	-	43 273 331
Time deposits	301 690 003	11 612 296	-	-	313 302 299
Securities held for trading	1 598 422	-	-	-	1 598 422
Investments held at fair value through equity	-	-	-	17 380 243	17 380 243
Held to maturity investments	-	983 531	37 106 564	-	38 090 095
Investments in associated companies	-	-	-	77 898 102	77 898 102
Loans and advances, net	20 635 945	55 440 743	35 852 584	-	111 929 271
Accrued interest and other assets	-	-	-	931 544	931 544
Property and equipment	-	-	-	3 656 998	3 656 998
Total assets	367 197 701	68 036 570	72 959 148	99 866 887	608 060 305

Deposits from Banks and financial institutions	172 555 708	-	-	-	172 555 708
Deposits from customers	280 079 297	13 094 332	-	-	293 173 629
Accrued interest and other liabilities	-	-	-	12 890 223	12 890 223
Shareholders' equity	-	-	-	129 440 745	129 440 745
Total liabilities and shareholders' equity	452 635 006	13 094 332	-	142 330 968	608 060 305

26. RELATED PARTY BALANCES & TRANSACTIONS

December 2014

Assets	Major shareholder "BB"	Associated companies "AGB"	Key management	Others Related Parties	Total
Bank demand and call deposits	246 514	5 836	-	-	252 350
Time deposits	36 396 000	-	-	5 000 000	41 396 000
Financial assets designated at fair value through P&L	-	-	-	162 085	162 085
Financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-	-	3 701 315	3 701 315
Financial assets measured at amortized cost	-	-	-	10 773 062	10 773 062
Investment managed by a related party	-	-	-	741 545	741 545
Investments in Associated Companies	-	77 898 102	-	-	77 898 102
Loans and advances, net	-	-	608 393	-	608 393
Accrued Interest receivable	-	-	-	19 445	19 445
	36 642 514	77 903 938	608 393	20 397 451	135 552 296
Liabilities					
Deposits from Banks and financial institutions	46 723 076	-	-	15 536 729	62 259 805
Accrued Interest payable	12 684	-	-	12 818	25 502
	46 735 760	-	-	15 549 547	62 285 307
Off-Balance sheet					
Letters of credit, guarantees and acceptances	-	5 796 205	-	-	5 796 205
	-	5 796 205	-	-	5 796 205

December 2014

Income Statement	Major shareholder "BB"	Associated companies "AGB"	Key management	Others Related Parties	Total
Interest Income	301 936	-	36 000	302 479	640 415

Other Income	-	-	852 497	852 497
Share of profit of associates		14 590 625		14 590 625
Interest Expense	-246 392	-	-166 726	-413 118
General & Administrative expenses	-	-	-360 000	-360 000
	55 545	14 590 625	36 000	15 310 419

Key management compensation

Remuneration paid or accrued in relation to key management, including Directors and other Senior Officers was as follows:

	2014	2013
Short term employee benefits - including salary & bonus	753 498	679 064
Accrual for end of services indemnity	62 791	55 735
	816 289	734 799

27. SEGMENTAL INFORMATION

	2014	2013
Assets		
North America	11 516 000	61 458 308
Europe	175 576 000	157 479 891
Middle East/ Africa	420 968 305	404 350 722
	608 060 305	623 288 921

Liabilities		
Europe	47 284 000	50 000 000
Middle East/ Africa	431 335 559	445 961 931
	478 619 559	495 961 931

	2014	2013
Investment Income		
Middle East/ Africa	2 381 814	2 726 231
North America	86 058	120 015
	2 467 871	2 846 246

Interest Income		
Europe	142 673	260 702
Middle East/ Africa	4 033 572	3 154 746
	4 176 245	3 415 448

Other Income		
Middle East/ Africa	6 153 645	9 081 325

28. CREDIT RISK

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss. The Bank manages credit risk by setting limits for individual counterparties, and groups of counterparties and for geographical and industry segments. The Bank also monitors credit exposures, and continually assesses the creditworthiness of counterparties. In addition, the Bank obtains security where appropriate, enters into master netting agreements and collateral arrangements with counterparties, and limits the duration of exposures.

For details of the composition of the assets by geographic segment refer to note 27.

Credit risk in respect of derivative financial instruments is limited to those with positive fair values.

29. CONCENTRATIONS

Concentrations arise when a number of counterparties are engaged in similar business activities, or activities in the same geographic region, or have similar economic features that would cause their ability to meet contractual obligations to be similarly affected by changes in economic, political or other conditions. Concentrations indicate the relative sensitivity of the Bank's performance to developments affecting a particular industry or geographic location.

The distribution of assets and liabilities by geographic region is disclosed in note 27.

30. MARKET RISK

Market risk is defined as the risk of loss in the value of on or off balance sheet financial instruments caused by a change in market.

**AUDITORS' REPORT ON THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS PREPARED IN
ACCORDANCE WITH IFRS AS AT DECEMBER, 31st 2014**

To the Shareholders of Tunis International Bank,

In compliance with the assignment entrusted to us by the Management of your bank, we present below our report on the consolidated financial statements of Tunis International Bank for the year ended December, 31st 2014.

1. Introduction

We have audited the accompanying consolidated financial statements of Tunis International Bank which comprise the consolidated balance sheet as at December, 31st 2014, and the consolidated income statement, and the consolidated statement of comprehensive income, and the consolidated statement of cash flows and the consolidated statement of changes in shareholders' equity for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information. The consolidated financial statements present positive equities for an amount of USD 129 440 745, including a net income of USD 16 372 268.

2. Management's Responsibility for the Consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards. This responsibility includes the design, the implementation and the monitoring of such internal control as the management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and for making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

3. Statutory Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these consolidated financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with auditing standards generally accepted in Tunisia. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the consolidated financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the consolidated financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

4. Opinion

In our opinion, the consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Tunis International Bank as at December, 31st 2014 and of the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Tunis, March, 6th 2015

Mourad GUELLATY

Cabinet Mourad GUELLATY

Dhia BOUZAYEN

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.998.190, un actif net de D : 3.979.705 et un bénéfice de D : 75.919 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	3 132 804	2 691 235
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 132 804	2 691 235
Placements monétaires et disponibilités		861 897	799 983
Disponibilités		861 897	799 983
Autres actifs		3 489	3 764
TOTAL ACTIF		3 998 190	3 494 982
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	13 592	11 826
Autres créditeurs divers	6	4 893	4 052
TOTAL PASSIF		18 485	15 878
ACTIF NET			
Capital	7	4 139 349	3 673 299
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(216 442)	(194 458)
Sommes distribuables de l'exercice		56 798	263
ACTIF NET		3 979 705	3 479 104
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 998 190	3 494 982

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	109 313	47 288
Dividendes		109 313	47 288
Revenus des placements monétaires	9	10 328	10 750
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		119 641	58 038
Charges de gestion des placements	10	(50 268)	(46 469)
REVENU NET DES PLACEMENTS		69 373	11 569
Autres charges	11	(9 039)	(9 058)
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 334	2 511
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 536)	(2 248)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		56 798	263
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 536	2 248
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		276 721	(217 448)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(171 506)	(151 163)
Frais de négociation de titres		(89 630)	(95 233)
RESULTAT DE L'EXERCICE		75 919	(461 333)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	75 919	(461 333)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	60 334	2 511
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	276 721	(217 448)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(171 506)	(151 163)
Frais de négociation de titres	(89 630)	(95 233)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	424 682	981 417
Souscriptions		
- Capital	759 145	1 578 875
- Régularisation des sommes non distribuables	30 682	(3 435)
- Régularisation des sommes distribuables	(42 310)	(77 358)
Rachats		
- Capital	(338 367)	(561 458)
- Régularisation des sommes non distribuables	(995)	17 670
- Régularisation des sommes distribuables	16 527	27 123
VARIATION DE L'ACTIF NET	500 601	520 084
ACTIF NET		
En début de l'exercice	3 479 104	2 959 020
En fin de l'exercice	3 979 705	3 479 104
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	194 072	146 180
En fin de l'exercice	216 303	194 072
VALEUR LIQUIDATIVE	18,399	17,927
TAUX DE RENDEMENT	2,63%	(11,44%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 3.132.804 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		3 130 332	3 132 804	78,72%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		3 130 332	3 132 804	78,72%
AMEN BANK	7 408	192 281	192 787	4,84%
AMS	59 038	241 593	252 564	6,35%
BIAT	3 175	240 363	250 047	6,28%
BNA	8 688	64 905	66 037	1,66%
ATTIJARI BANK	7 022	167 343	167 517	4,21%
CELLCOM	17 858	129 586	145 436	3,65%
CITY CARS	12 411	137 000	142 391	3,58%
DELICE HOLDING	17 124	250 010	259 292	6,52%
EURO CYCLES	3 000	48 426	49 122	1,23%
GIF	39 885	136 166	135 370	3,40%
HANNIBAL LEASE	27 231	249 929	212 647	5,34%
MPBS	10 000	70 535	72 760	1,83%
S.A.H	31 456	258 350	337 617	8,48%
SFBT	16 400	366 809	369 197	9,28%
SIAME	80 490	202 033	187 300	4,71%
SOTIPAPIER	25 000	125 000	123 400	3,10%
TAWASOL GROUPE HOLDING	227 275	250 003	169 320	4,25%
TOTAL		3 130 332	3 132 804	78,72%
Pourcentage par rapport au total des actifs				78,36%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	2 965 484	(274 249)	2 691 235	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	13 423 515		13 423 515	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(13 258 667)		(13 258 667)	(171 506)
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		276 721	276 721	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	3 130 332	2 472	3 132 804	(171 506)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 13.592 contre D : 11.826 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	11 299	10 959
Rémunération du dépositaire	2 293	867
Total	13 592	11 826

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 4.893 contre D : 4.052 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	4 562	3 614
Redevance du CMF	331	303
Autres	-	135
Total	4 893	4 052

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	3 673 299
Nombre de parts	194 072
Nombre de copropriétaires	331

Souscriptions réalisées

Montant	759 145
Nombre de parts émises	40 108
Nombre de copropriétaires nouveaux	53

Rachats effectués

Montant	(338 367)
Nombre de parts rachetées	(17 877)
Nombre de copropriétaires sortants	(28)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	276 721
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(171 506)
Régularisation des sommes non distribuables	29 687
Frais de négociation de titres	(89 630)

Capital au 31-12-2014

Montant	4 139 349
Nombre de parts	216 303
Nombre de copropriétaires	356

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 109.313 contre D : 47.288 à l'issue de l'exercice précédent et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions et valeurs assimilées admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 10.328 contre D : 10.750 à l'issue de l'exercice précédent et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2014 à D : 50.268 contre D : 46.469 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	45 490	42 245
Rémunération du dépositaire	4 778	4 224
Total	<u>50 268</u>	<u>46 469</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 9.039 contre D : 9.058 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	4 978	5 164
Redevance du CMF	3 887	3 580
Services bancaires et assimilés	128	102
Autres	46	212
Total	<u>9 039</u>	<u>9 058</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	0,553	0,299	2,545	2,249	2,554
Charges de gestion des placements	(0,232)	(0,239)	(2,335)	(2,026)	(7,311)
Revenus net des placements	0,321	0,060	0,210	0,223	(4,757)
Autres charges	(0,042)	(0,047)	(0,482)	(0,350)	(0,343)
Résultat d'exploitation (1)	0,279	0,013	(0,272)	(0,127)	(5,100)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,016)	(0,012)	(0,382)	(0,058)	(4,080)
Sommes distribuables de l'exercice	0,263	0,001	(0,654)	(0,184)	(9,180)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,279	(1,120)	(9,141)	7,385	(1,046)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,793)	(0,779)	20,255	10,296	67,629
Frais de négociation de titres	(0,414)	(0,491)	(11,151)	(11,516)	(15,022)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,072	(2,390)	(0,036)	6,167	51,561
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,351	(2,377)	(0,309)	6,040	46,461
Résultat non distribuable de l'exercice	0,072	(2,390)	(0,036)	6,167	51,561
Régularisation du résultat non distribuable	0,137	0,073	7,337	(0,770)	48,186
Sommes non distribuables de l'exercice	0,209	(2,317)	7,301	5,397	99,747
Valeur liquidative	18,399	17,927	202,423	195,777	190,566
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,28%	1,25%	1,17%	1,05%	5,03%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,24%	0,24%	0,18%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,45%	0,01%	(0,33%)	(0,10%)	(6,32%)

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de succès si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait) annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

MAC EXCELLENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 septembre 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 189.971, un actif net de D : 184.596 et un bénéfice de D : 38.141, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 48,06% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Ainsi, les emplois en actions de sociétés cotées et en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne représentent à la clôture de l'exercice que 51,33% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 80% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	97 512	298 678
Actions et droits rattachés		97 512	269 430
Titres OPCVM		-	29 248
Placements monétaires et disponibilités		91 306	282 063
Disponibilités		91 306	282 063
Autres actifs		1 153	1 050
TOTAL ACTIF		189 971	581 791
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	3 859	1 706
Autres créditeurs divers	6	1 516	2 117
TOTAL PASSIF		5 375	3 823
ACTIF NET			
Capital	7	185 477	581 015
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(786)	-
Sommes distribuables de l'exercice		(95)	(3 047)
ACTIF NET		184 596	577 968
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		189 971	581 791

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	7 763	7 937
Dividendes		7 763	7 937
Revenus des placements monétaires	9	4 841	2 906
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 604	10 843
Charges de gestion des placements	10	(9 618)	(8 093)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 986	2 750
Autres charges	11	(2 165)	(5 797)
RESULTAT D'EXPLOITATION		821	(3 047)
Régularisation du résultat d'exploitation		(916)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(95)	(3 047)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		916	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		24 349	(40 934)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		31 831	18 336
Frais de négociation de titres		(18 860)	(6 160)
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 141	(31 805)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	38 141	(31 805)
Résultat d'exploitation	821	(3 047)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 349	(40 934)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 831	18 336
Frais de négociation de titres	(18 860)	(6 160)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	(3 914)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(431 513)	(10 539)
Souscriptions		
- Capital	65 598	-
- Régularisation des sommes non distribuables	4 536	-
- Régularisation des sommes distribuables	(8)	-
Rachats		
- Capital	(496 674)	(9 845)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 318)	(630)
- Régularisation des sommes distribuables	1 353	(64)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(393 372)	(46 258)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	577 968	624 226
En fin de l'exercice	184 596	577 968
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	62	63
En fin de l'exercice	16	62
VALEUR LIQUIDATIVE	11 537,250	9 322,065
TAUX DE RENDEMENT	23,76%	(5,28%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 mars 2006.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 97.512 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions droits rattachés		95 376	97 512	52,82%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>		95 376	97 512	52,82%
AMEN BANK	300	7 769	7 807	4,23%
BIAT	150	11 400	11 813	6,40%
BNA	1 695	12 528	12 884	6,98%
ATTIJARI BANK	500	11 450	11 928	6,46%
CITY CARS	643	7 240	7 377	4,00%
EURO CYCLES	750	11 962	12 281	6,65%
MPBS	1 000	7 050	7 276	3,94%
SAH	1 100	11 517	11 806	6,40%
SFBT	637	14 460	14 340	7,77%
		95 376	97 512	52,82%
TOTAL				51,33%
Pourcentage par rapport au total actifs				

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	320 891	(22 213)	298 678	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	1 463 671		1 463 671	
Titres OPCVM	207 329		207 329	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(1 655 392)		(1 655 392)	36 888
Titres OPCVM	(241 123)		(241 123)	(5 057)
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		19 804	19 804	
Titres OPCVM		4 545	4 545	
Soldes au 31 décembre 2014	95 376	2 136	97 512	31 831

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 3.859 contre D : 1.706 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	1 646	148
Rémunération du dépositaire	2 213	1 531
Autres	-	27
Total	3 859	1 706

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 1.516 contre D : 2.117 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	15	304
Rémunération du CAC	1 501	1 813
Total	1 516	2 117

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	581 015
Nombre de parts	62
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	65 598
Nombre de parts émises	7
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(496 674)
Nombre de parts rachetées	(53)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 349
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 831
Régularisation des sommes non distribuables	(1 782)
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	(18 860)

Capital au 31-12-2014

Montant	185 477
Nombre de parts	16
Nombre de copropriétaires	4

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 à D : 7.763 contre D : 7.937 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2014	2013
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	7 630	4 347
des titres OPCVM	133	3 590
Total	7 763	7 937

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 4.841 contre un solde de D : 2.906 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2014	2013
Intérêts des dépôts à vue	4 841	2 906
Total	4 841	2 906

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 9.618 contre D : 8.093 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	7 992	7 357
Rémunération du dépositaire	1 626	736
Total	9 618	8 093

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 2.165 contre D : 5.797 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	1 731	4 809
Rémunération du CMF	189	623
Services bancaires et assimilés	169	103
Autres	76	262
Total	2 165	5 797

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	787,750	174,887	667,175	237,821	344,252
Charges de gestion des placements	(601,125)	(130,532)	(486,873)	(141,270)	(142,305)
Revenus net des placements	186,625	44,355	180,302	96,551	201,947
Autres charges	(135,313)	(93,500)	(60,587)	(22,997)	(23,635)
Résultat d'exploitation (1)	51,313	(49,145)	119,713	73,553	178,311
Régularisation du résultat d'exploitation	(57,250)	-	(56,571)	(8,912)	(0,804)
Sommes distribuables de l'exercice	(5,938)	(49,145)	63,142	64,641	177,508
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 521,813	(660,226)	(4 303,000)	389,264	(373,196)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 989,438	295,742	8 075,270	(808,971)	2 330,874
Frais de négociation de titres	(1 178,750)	(99,355)	(843,968)	(235,158)	(255,542)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2 332,500	(463,839)	2 928,302	(654,865)	1 702,136
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2 383,813	(512,984)	3 048,015	(581,312)	1 880,447
Droits de sortie	-	-	16,571	1,408	-
Résultat non distribuable de l'exercice	2 332,500	(463,839)	2 944,873	(653,457)	1 702,136
Régularisation du résultat non distribuable	(111,375)	(10,161)	(2 968,032)	72,387	(149,451)
Sommes non distribuables de l'exercice	2 221,125	(474,000)	(23,159)	(581,070)	1 552,685
Distribution de dividendes	-	63,142	64,641	177,508	236,841
Valeur liquidative	11 537,250	9 322,065	9 908,349	9 932,886	10 626,821
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	5,76%	1,36%	4,91%	1,37%	1,44%
Autres charges / actif net moyen	1,30%	0,97%	0,61%	0,22%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,06%)	(0,51%)	0,64%	0,63%	1,80%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 septembre 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.576.001, un actif net de D : 2.562.646 et un bénéfice de D : 154.009, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » et « DELICE HOLDING » représentent à la clôture de l'exercice respectivement 10,44% et 10,12% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
 - Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,89% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>2 035 659</u>	<u>2 937 411</u>
Actions et droits rattachés		1 312 572	2 096 389
Obligations et valeurs assimilées		593 320	616 155
Titres OPCVM		129 767	224 867
Placements monétaires et disponibilités		<u>538 201</u>	<u>1 420 328</u>
Disponibilités		538 201	1 420 328
Créances d'exploitation		<u>2 141</u>	<u>3 000</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 576 001</u>	<u>4 360 739</u>

PASSIF

Opérateurs créditeurs	5	9 903	15 227
Autres créditeurs divers	6	3 452	4 728
TOTAL PASSIF		<u>13 355</u>	<u>19 955</u>

ACTIF NET

Capital	7	2 506 386	4 271 371
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9	23
Sommes distribuables de l'exercice		56 251	69 390
ACTIF NET		<u>2 562 646</u>	<u>4 340 784</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 576 001</u>	<u>4 360 739</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2014	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	8	103 427	98 293
Dividendes		72 691	66 322
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 736	31 971
Revenus des placements monétaires	9	30 277	42 979
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		133 704	141 272
Charges de gestion des placements	10	(47 198)	(61 442)
REVENU NET DES PLACEMENTS		86 506	79 830
Autres produits		-	1 557
Autres charges	11	(7 838)	(9 296)
RESULTAT D'EXPLOITATION		78 668	72 091
Régularisation du résultat d'exploitation		(22 417)	(2 701)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		56 251	69 390
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		22 417	2 701
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		316 426	(433 889)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(217 355)	175 945
Frais de négociation de titres		(23 730)	(26 535)
RESULTAT DE L'EXERCICE		154 009	(212 388)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2014	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	154 009	(212 388)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	78 668	72 091
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	316 426	(433 889)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(217 355)	175 945
Frais de négociation de titres	(23 730)	(26 535)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(57 055)	(31 341)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 875 092)	9 420
Souscriptions		
- Capital	160 921	621 703
- Régularisation des sommes non distribuables	2 779	24 054
- Régularisation des sommes distribuables	1 878	6 045
Rachats		
- Capital	(1 974 678)	(639 697)
- Régularisation des sommes non distribuables	(29 348)	3 899
- Régularisation des sommes distribuables	(36 644)	(6 584)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 778 138)	(234 309)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 340 784	4 575 093
En fin de l'exercice	2 562 646	4 340 784
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	25 163	25 263
En fin de l'exercice	14 478	25 163
VALEUR LIQUIDATIVE	177,003	172,507
TAUX DE RENDEMENT	4,21%	(4,11%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 2.035.659 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 263 496	1 312 572	51,22%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>		1 263 496	1 312 572	51,22%
AMEN BANK	2 250	59 873	58 554	2,28%
BIAT	1 100	84 250	86 631	3,38%
ATTIJARI BANK	7 500	172 511	178 920	6,98%
DELICE HOLDING	17 124	250 010	259 292	10,12%
EURO CYCLES	4 000	58 137	65 496	2,56%
HANNIBAL LEASE	15 000	145 244	117 135	4,57%
S.A.H	17 399	135 571	186 743	7,29%
SFBT	10 500	232 900	236 376	9,22%
SOMOCER	10	28	25	0,00%
SOTIPAPIER	25 000	124 972	123 400	4,82%
Titres OPCVM		121 778	129 767	5,06%
FIDELITY SICAV	395	41 689	41 727	1,63%
MAC EQUILIBRE	324	52 141	52 934	2,07%
MAC EXCELLENCE	3	27 948	35 106	1,37%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		498 230	593 320	23,15%
<u>Obligation de sociétés</u>		255 000	261 440	10,20%
Emprunt obligataire Amen Bank	1 500	45 000	46 935	1,83%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	160 000	162 315	6,33%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	50 000	52 190	2,04%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		83 480	85 583	3,34%
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	85 583	3,34%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		159 750	246 297	9,61%
BTZC 10/2016	300	159 750	246 297	9,61%
TOTAL		1 883 504	2 035 659	79,44%
Pourcentage par rapport au total des actif				79,02%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	3 114 218	83 317	(260 124)	2 937 411	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	3 076 809			3 076 809	
Titres OPCVM	5 863 422			5 863 422	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions côtées	(4 157 693)			(4 157 693)	(193 643)
Titres OPCVM	(5 978 252)			(5 978 252)	(23 712)
Obligations de sociétés	(35 000)			(35 000)	-
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>					
Actions côtées			297 065	297 065	
Bon du trésor et assimilables			(369)	(369)	
Titres OPCVM			19 730	19 730	
* <u>Intérêts courus</u>					
		12 536		12 536	
Soldes au 31 décembre 2014	1 883 504	95 853	56 302	2 035 659	(217 355)

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 9.903, contre un solde de D : 15.227 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	7 992	13 830
Rémunération du dépositaire	1 911	1 397
Total	9 903	15 227

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 3.452 contre un solde de D : 4.728 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	229	399
Autres	-	149
Rémunération du CAC	3 223	4 180
Total	<u>3 452</u>	<u>4 728</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	4 271 371
Nombre de parts émises	25 163
Nombre de copropriétaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	160 921
Nombre de parts émises	948
Nombre de copropriétaires nouveaux	6

Rachats effectués

Montant	(1 974 678)
Nombre de parts rachetées	(11 633)
Nombre de copropriétaires sortants	(17)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	316 426
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(217 355)
Régularisation des sommes non distribuables	(26 569)
Frais de négociation de titres	(23 730)

Capital au 31-12-2014

Montant	2 506 386
Nombre de parts	14 478
Nombre de copropriétaires	37

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 103.427, contre un solde de D : 98.293 au 31 décembre 2013, et se détaillent comme suit :

	2014	2013
<u>Dividendes</u>	72 691	66 322
des actions admises à la cote	58 092	30 064
des titres OPCVM	14 599	36 258
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	30 736	31 971
intérêts des obligations de sociétés	13 117	14 150
intérêts des BTA et BTZC	17 619	17 821
TOTAL	103 427	98 293

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 30.277 contre D : 42.979 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2014	2013
Intérêts des certificats de dépôts	20 059	30 987
Intérêts des dépôts à vue	10 218	11 992
TOTAL	30 277	42 979

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 47.198 , contre un solde de D : 61.442 au 31 décembre 2013, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	42 907	55 857
Rémunération du dépositaire	4 291	5 585
Total	47 198	61 442

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 7.838 contre un solde de D : 9.296 au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CAC	3 969	4 180
Redevance du CMF	3 636	4 734
Services bancaires et assimilés	130	153
Autres	103	229
Total	<u>7 838</u>	<u>9 296</u>

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	9,235	5,614	4,263	5,809	5,218
Charges de gestion des placements	(3,260)	(2,442)	(2,524)	(2,994)	(4,668)
Revenus net des placements	<u>5,975</u>	<u>3,173</u>	<u>1,740</u>	<u>2,815</u>	<u>0,550</u>
Autres produits	-	0,062	-	-	-
Autres charges	(0,541)	(0,369)	(0,337)	(0,759)	(0,313)
Résultat d'exploitation (1)	<u>5,434</u>	<u>2,865</u>	<u>1,403</u>	<u>2,056</u>	<u>0,237</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,548)	(0,107)	(0,248)	(0,530)	(0,226)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,885</u>	<u>2,758</u>	<u>1,155</u>	<u>1,526</u>	<u>0,012</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21,856	(17,243)	(4,849)	4,131	0,713
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(15,013)	6,992	2,382	(14,424)	23,167
Frais de négociation de titres	(1,639)	(1,055)	(1,625)	(2,125)	(2,430)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>5,204</u>	<u>(11,305)</u>	<u>(4,091)</u>	<u>(12,417)</u>	<u>21,450</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>10,637</u>	<u>(8,440)</u>	<u>(2,688)</u>	<u>(10,361)</u>	<u>21,687</u>
Droits de sortie	-	-	0,068	0,075	0,063
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>5,204</u>	<u>(11,305)</u>	<u>(4,023)</u>	<u>(12,342)</u>	<u>21,513</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(1,835)	1,111	3,076	10,313	4,863
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>3,369</u>	<u>(10,195)</u>	<u>(0,947)</u>	<u>(2,029)</u>	<u>26,377</u>
Distribution de dividendes	2,758	1,155	1,526	0,011	2,065
Valeur liquidative	177,003	172,507	181,099	182,416	182,926

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,87%	1,38%	1,39%	1,64%	2,73%
Autres charges / actif net moyen	0,31%	0,21%	0,19%	0,42%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,22%	1,56%	0,64%	0,84%	0,01%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net .
- Une commission de succès si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.